Ecrit par Echo du Mardi le 6 mai 2021

Webinaire : la justice économique mobilisée pour prévenir les difficultés des entreprises

Au cours du webinaire organisé par Infogreffe et le CNGTC à la suite de la remise du rapport « Justice économique », tous les intervenants ont conseillé aux chefs d'entreprise d'anticiper les difficultés et d'utiliser les procédures préventives souples et confidentielles.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 et à la suite de la remise du rapport « Justice économique » (v. ci-dessus, « Rapport sur la justice économique : les greffiers au cœur de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 6 mai 2021

prévention », p. 1 et « Rapport Richelme : l'information sur la prévention, « grande cause nationale » », p. 3), Infogreffe et le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) ont organisé, le 11 mars 2021, un webinaire afin d'apporter aux chefs d'entreprise des conseils concrets et des solutions clés en main pour mieux évaluer leur situation et prévenir au maximum leurs défaillances. Ce webinaire s'est déroulé autour de trois tables rondes sur les thèmes déclinés ci-dessous et s'est conclu avec l'intervention d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie.

Les défis du chef d'entreprise en temps de crise : mieux les comprendre pour mieux les relever

Pascal de Izaguirre, président-directeur-général de Corsair International, a témoigné du poids des responsabilités et de la solitude extrême qui pèsent sur le chef d'entreprise confronté aux difficultés, mais aussi de l'importance de l'accompagnement et de l'aide apportée notamment par le mandataire *ad hoc*, le conciliateur, l'avocat spécialiste en restructuration, la banque d'affaires…. Ce travail d'équipe a permis, dans son cas, d'aboutir à une réussite collective.

Georges Richelme a rappelé les principaux constats de la mission « Justice économique », dont il a été le rapporteur. En 2018 et 2019, il a été dénombré 45 000 procédures collectives, mais seulement 4 000 procédures de prévention ; en outre, 90 % des entreprises ne pensent pas à la prévention. Il a insisté sur la méconnaissance par les entrepreneurs des procédures existantes, sur la difficulté de s'y retrouver (mandat ad hoc, conciliation et sauvegarde) et le coût de la prévention. Selon lui, le sujet majeur est avant tout l'accès à l'information sur la prévention, laquelle doit être cohérente, lisible et grand public.

Louis Margueritte, directeur de cabinet du ministre délégué en charge des PME, considère qu'il faut simplifier et identifier l'accès à ces procédures. Parmi les solutions proposées, il a listé la forfaitisation de leur coût, la protection des cautions et la systématisation de la procédure de rétablissement professionnel.

Le tribunal de commerce : premier refuge des entreprises en difficulté ?

Sonia Arrouas, présidente de la Conférence générale des juges consulaires et présidente du tribunal du commerce d'Evry, a mis en avant la confidentialité attachée à l'analyse de la situation de l'entrepreneur. Elle a, en outre, rappelé que le chef d'entreprise peut choisir le mandataire judiciaire dont les honoraires sont vérifiés par le président du tribunal de commerce et validés par le dirigeant. Elle a, enfin, indiqué que les indicateurs révélaient actuellement une baisse des procédures collectives et une hausse des mandats *ad hoc*.

Sophie Jonval, présidente du CNGTC, a rappelé que la profession, avec ses 232 greffiers des tribunaux de commerce et ses 2 000 collaborateurs, assure un accueil physique sur tout le territoire et que, pendant le confinement, les outils digitaux ont pris le relais pour assurer la continuité de la justice. Elle a annoncé que les greffiers sont prêts à répondre aux chefs d'entreprise et à renforcer les équipes si besoin afin de ne pas allonger les délais.

Hélène Bourbouloux, administrateur judiciaire et associée gérante du cabinet FHB, a expliqué qu'avec la crise sanitaire les sollicitations ont été nombreuses, car toutes les entreprises sont devenues des entreprises en difficulté et que de nouvelles missions sont apparues, telles que négocier avec les bailleurs. Selon elle, la consolidation des entreprises devrait se lisser sur 10 à 15 ans.

Évaluer et prévenir : les professionnels et les outils à la disposition du chef d'entreprise

Ecrit par Echo du Mardi le 6 mai 2021

Didier Oudenot, président honoraire du CNGTC et membre de la mission « Justice économique », a recommandé l'utilisation des outils digitaux élaborés et proposés par les greffiers des tribunaux de commerce (Monidenum, Indicateur de performance de l'entreprise, Tribunal digital : v. ci-dessus, « Rapport sur la justice économique : les greffiers au cœur de la prévention », p. 2).
Lionel Canesi, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, a rappelé que la mission de sa profession est d'analyser les comptes, de présenter un prévisionnel de l'entreprise et d'accompagner vers les procédures de prévention. Il pense qu'il n'y aura pas de vague de défaillances d'entreprises, mais une économie résiliente qui verra les entreprises se transformer et s'adapter.
Selon Antoine Diesbecq, avocat au barreau de Paris, associé du cabinet Racine et membre du comité scientifique d'APESA, la démarche consistant à détecter les difficultés, à les diagnostiquer et à les traiter est essentielle. Elle est plus rapide pour les TPE que pour les PME. Il considère que l'outil CIP (centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises) fonctionne bien et que l'association d'un expertcomptable, d'un avocat et d'un juge consulaire n'étant plus en exercice permet d'établir une préconisation en 30 minutes et d'avoir une vision positive.

Conclusion par Agnès Pannier-Runacher
La ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie a confirmé que le gouvernement va s'inspirer des propositions du rapport « Justice économique », notamment la création d'un portail d'information unique. Elle a annoncé que les travaux de rapprochement entre le dispositif « Signaux Faibles » et celui des greffiers des tribunaux de commerce ont déjà commencé. Elle est favorable à la réduction et à la forfaitisation du coût des procédures préventives, mais elle attend les propositions du Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires.

Edith Dumont,
Bulletin d'actualités des greffiers

Éditions Législatives – www.elnet.fr
Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 150, mars 2021 : www.cngtc.fr

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !